



Avis du comité d'éthique de l'Association Française de Science Politique à propos de la confidentialité des thèses et de leur mise en ligne

Le comité d'éthique de l'AFSP a été saisi le 19 juillet 2024 par une doctorante et un docteur en science politique chargé de recherche CNRS à propos d'une décision ministérielle du 15 mars 2024, établissant un nouveau dispositif national d'accès à l'ensemble des thèses.

Résumé des faits :

Le site theses.fr permet le téléchargement des fichiers tels que déposés aux écoles doctorales de toutes les thèses soutenues depuis 2014. Depuis mars 2024, les fichiers sont désormais consultables et téléchargeables par toute personne disposant des codes d'accès d'une institution universitaire française (authentification Renater). Cette disposition est une mise en application de la réglementation nationale de 2006 stipulant que les thèses de doctorat doivent être diffusées au sein de la communauté universitaire française.

Des limites peuvent néanmoins être posées au moment du dépôt de la thèse :

- La confidentialité, qui implique qu'une thèse n'est accessible à personne, ni en ligne, ni en bibliothèque, pendant une période donnée, peut être accordée par le chef d'établissement sur demande de l'auteur, en l'absence de critères strictement définis par la réglementation en vigueur.
- À la demande de l'auteur, la diffusion de la thèse peut être retardée pendant une période donnée, ce qui correspond à une mise sous embargo. Toutefois la thèse demeure accessible au sein de la communauté universitaire via le site theses.fr.
- L'auteur peut enfin refuser la libre diffusion sur internet de sa thèse, sans limite de temps. Toutefois ce refus ne s'applique pas à la diffusion au sein de la communauté universitaire via le site theses.fr.

Avis du comité d'éthique de l'AFSP :

Le comité d'éthique considère que ces changements opérés élargissent considérablement la diffusion des thèses et rendent extrêmement difficile la traçabilité de leur circulation en dehors de la communauté universitaire.

Le comité d'éthique alerte sur le fait que ces nouvelles modalités d'accès en ligne des thèses peuvent mettre en danger des universitaires et des enquêtés du fait de la diffusion massive de leurs travaux de recherche. Cette inquiétude est d'autant plus forte pour les chercheurs travaillant sur des sujets sensibles, notamment dans des contextes de violence politique, où garantir le plus haut degré d'anonymat aux enquêtés est une nécessité absolue.

Le comité d'éthique s'inquiète également du fait que, désormais largement accessibles, les thèses puissent rencontrer davantage de difficultés à être publiées par des maisons d'édition ou des revues académiques. Ce changement pourrait donc fragiliser les canaux traditionnels de valorisation des travaux de sciences sociales.

Recommandations du comité d'éthique de l'AFSP :

Face au manque d'information entourant ces récents changements, le comité d'éthique encourage l'ensemble des écoles doctorales **à sensibiliser leurs doctorant.es et docteur.es aux nouvelles modalités d'accès en ligne des thèses** et à fournir une information claire sur les modalités de restriction de diffusion.

Il invite les chefs d'établissement à soutenir les demandes des docteur.es souhaitant une mise en confidentialité de leur thèse (y compris de manière rétroactive si de nouveaux enjeux de confidentialité apparaissent après la soutenance).

Le comité d'éthique recommande de faciliter la possibilité de mettre en ligne une version de la thèse différente de celle évaluée par le jury, à condition que celui-ci en soit informé et donne son accord. Cette souplesse permet aux docteur.es de proposer une version modifiée, en substituant certaines informations jugées trop sensibles, tout en garantissant l'accessibilité de la thèse dans un cadre sécurisé.

Enfin, **le comité d'éthique recommande également que les demandes de mise en confidentialité des thèses apparaissent explicitement sur le procès-verbal de soutenance**, afin de garantir leur prise en compte de manière formelle et transparente.

Paris, le 15 mars 2025

Le comité d'éthique de l'AFSP